

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :**Demande fonds de
concours CCVG****Année 2025****N° 17/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26/03/2025

Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine**Absent(s) ayant donné procuration :** Monsieur VINCENT Alain à Madame VIAENE Nathalie, Madame VIVES Marie-Christine à Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur CASTEL Roger**Absent(s) :** Madame ADROVER Isabelle**Secrétaire de séance :** Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire informe les membres de projet de remplacement de la sauteuse à gaz à la cantine scolaire.

Le coût prévisionnel de cette acquisition s'élève à :

- Fourniture et installation	
Devis SERAFEC	12 398.94 € HT
	<hr/>
	12 398.94 € HT

Il propose de solliciter un fonds de concours auprès de la CCVG de 6 199.47 € (soit 50 %) au titre de l'année 2025.

Le plan de financement pourrait donc s'établir comme ci-après :

- Fonds de concours	6 199.47 €
- Autofinancement	6 199.47 €
	<hr/>
	12 398.94 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la CCVG un fonds de concours d'un montant de 6 199.47 € pour le remplacement de la sauteuse à gaz à la cantine scolaire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur le Président de la communauté de communes pour cette participation financière

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **16 AVR. 2025**

- de la publication le **16 AVR. 2025**

